RAF/AFCAS/29/10.1

Novembre 2025

E

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-neuvième session

Hammamet (Tunisie)
24 - 28 novembre 2025

Progrès dans le reporting des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD)

Résumé exécutif

En sa qualité d'agence dépositaire de 22 indicateurs d'ODD et contribuant à cinq autres, la FAO reconnaît l'importance de renforcer la capacité des États Membres à mesurer efficacement les indicateurs d'ODD et à en rendre compte. Au cœur de cette activité se trouve le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui constitue une priorité absolue dans le cadre de la mission de la FAO.
Ce document étudie la progression des capacités de notification des pays africains et la disponibilité des données sur les indicateurs des ODD dont la FAO a la charge, en évaluant comment le taux de notification moyen[1] dans la région se compare à la moyenne mondiale au fil du temps. En outre, il présente le taux moyen de notification dans la région pour chaque indicateur des ODD sous la tutelle de la FAO, y compris le nouvel indicateur sur la diversité alimentaire minimale pour les femmes (MDD-W). Enfin, il donne un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par la FAO pour aider les pays africains à mesurer, suivre et rendre compte des indicateurs des ODD.

Actions suggérées par l'AFCAS

La Commission est invitée à fournir des orientations sur les actions recommandées et les priorités en matière d'appui technique :

- La capacité des membres de l'AFCAS à produire, diffuser et utiliser les 22 indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO et à suivre la mise en œuvre des ODD de manière plus générale, ainsi que les besoins en matière de développement des capacités.
- Solutions possibles pour augmenter de manière significative les taux de rapport dans la région africaine pour les indicateurs ODD sous-rapportés et pour les indicateurs pour lesquels les moyennes de rapport mondiales sont plus élevées (par exemple, les indicateurs ODD 2.3.1, 2.5.1.a, 2.5.2 et 14.4.1/14.b.1/14.6.1/14.7.1).

Les questions sur le contenu substantiel de ce document peuvent être adressées à :
Secrétariat de l'AFCAS ;

[1] Le taux de déclaration est calculé sur la base du critère selon lequel un pays est considéré comme ayant déclaré un indicateur spécifique s'il a fourni des données pour au moins une année au cours des cinq années précédant l'année de référence.

Courriel : dominique.habimana@fao.org

I. Introduction

1. La Division de la statistique de la FAO, en tant qu'unité responsable de la coordination des travaux de l'Organisation pour le suivi des indicateurs des ODD dont la FAO a la charge, coordonne l'élaboration de méthodes et de normes pour ces indicateurs et fournit une assistance technique et un soutien au développement des capacités aux États membres. Afin de s'acquitter de ses tâches de manière efficace et efficiente en fournissant des orientations détaillées aux États Membres et aux unités techniques de la FAO chargées de la compilation des indicateurs des ODD, la Division des statistiques évalue la capacité statistique des pays concernant les indicateurs des ODD relatifs à l'alimentation et à l'agriculture en suivant le nombre d'indicateurs sur lesquels les pays sont en mesure de rendre compte (appelé "taux de notification").

2. Les années précédentes, les taux de notification moyens au niveau régional et au niveau mondial ont été calculés sur la base des 21 indicateurs dont la FAO avait la garde. La FAO est désormais l'agence dépositaire de 22 indicateurs des ODD. La nouvelle tutelle de la FAO sur un indicateur SDG supplémentaire - la Diversité alimentaire minimale pour les femmes (MDD-W) - est le résultat de délibérations et de consultations approfondies dans le cadre de l'Examen global 2025 du cadre d'indicateurs SDG qui a débuté en janvier 2024 et a reçu l'approbation finale de la Commission statistique des Nations Unies lors de sa 56(ème) session du 4 au 7 mars 2025. Un document AFCAS séparé, numéro RAF/AFCAS/29/10.3, fournit des détails supplémentaires sur ce processus, sur les aspects méthodologiques du MDD-W et sur les plans de communication des données. **Dans le présent document, le nouvel indicateur des ODD a été inclus dans le calcul des taux de notification au niveau régional et mondial. Pour des raisons de cohérence des séries chronologiques, il a été incorporé à zéro pour cent pour toutes les années précédant son introduction en 2025.**

II. Développements récents en matière de rapports sur les ODD en Afrique

3. Cette section décrit l'évolution récente des rapports sur les ODD en Afrique, en comparant les tendances régionales avec les chiffres mondiaux. La figure 1 montre que le taux moyen de notification a augmenté au fil du temps en Afrique et dans le monde entier. De 2021 à 2025*, le taux moyen de notification en Afrique a continué à augmenter, dépassant la moyenne mondiale. En 2025*, l'Afrique enregistre un taux de déclaration moyen de 67,3 %, soit trois points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale.

4. La figure 2 ci-dessous illustre les taux moyens de notification pour 2025 concernant chacun des 22 indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO en Afrique et dans le monde, y compris le nouvel indicateur des ODD 2.2.4.b. Le taux moyen de notification en Afrique dépasse la moyenne mondiale pour les indicateurs des ODD 2.1.1/ 2.1.2 *(prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire*), 2.3.2 (*revenu des petits producteurs de denrées alimentaires*) ; 2.4.1 proxy (*progrès vers une agriculture productive et durable*) ; 2.5.1.b (*ressources génétiques animales conservées dans des banques de gènes*) ; 2.c.1 (*volatilité des prix alimentaires*) ; 5.a.1 (*propriété des terres agricoles par les femmes*), 5.a.2 (*protection des droits fonciers des femmes*) ; 6.4.1/6.4.2 (*efficacité de l'utilisation de l'eau et stress hydrique*) ; 15.2.1 (*gestion durable des forêts*) et 15.4.2 (*santé et dégradation des montagnes*). En ce qui concerne le nouvel indicateur 2.2.4 des objectifs du de Développement Durable (ODD), qui évalue la prévalence d'une diversité alimentaire minimale chez les femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans, 72 % des pays d'Afrique sont en mesure de fournir des informations, un chiffre supérieur à la moyenne mondiale, qui s'élève à 46 %.

Figure 1 : Taux moyen de notification des pays sur les 22 indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO, 2025.

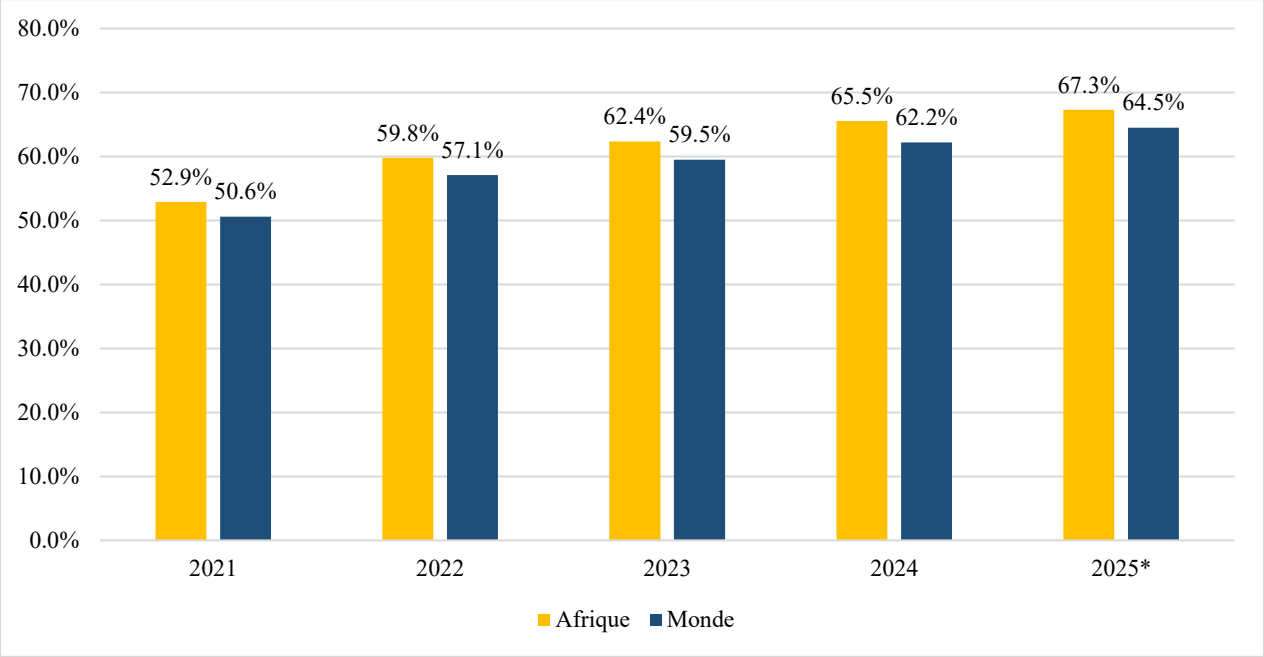

Note : * La valeur pour 2025 est provisoire. La valeur finale sera calculée fin juillet après la publication du rapport SOFI.

5. Tous les pays africains rendent compte de l'indicateur 6.4.1 (*efficacité de l'utilisation de l'eau*), 15.1.1 (*superficie forestière*) et de l'indicateur de substitution 2.4.1 (*progrès vers une agriculture productive et durable*) des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le suivi des progrès de l'indicateur officiel 2.4.1 des ODD a été difficile pour les pays, en raison de la grande variété de données requises et de la nécessité de disposer d'un système d'enquête agricole solide pour collecter ces données. En effet, les taux de rapport sur l'indicateur officiel 2.4.1 des ODD ont été très faibles - seulement 11,1 pour cent pour la région. En guise de solution provisoire, la FAO a mis au point un indicateur 2.4.1 pour mesurer les progrès accomplis par les pays, les régions et le monde en matière d'agriculture durable.

6. En revanche, le taux moyen de notification des pays africains est inférieur à la moyenne mondiale pour les ODD 2.3.1 (*productivité des petits producteurs de denrées alimentaires*), 2.5.1.a (*ressources phytogénétiques conservées dans les banques de gènes*), 2.5.2 (*statut de risque des races de bétail*), 2.a.1 (*dépenses publiques dans l'agriculture*), 14.4.1/14.6.1/14.7.1/14. b.1 (*durabilité des pêcheries*). Ces indicateurs sont basés - ou partiellement basés - sur des données collectées par le biais de questionnaires de la FAO ou de systèmes d'information de données développés par la FAO, lorsque les informations sont fournies par les coordinateurs nationaux ou les points focaux. Dans le cas de l'indicateur 2.5.1.a, les points focaux nationaux peuvent rendre compte directement via le *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (WIEWS), pour 2.5.2, via le *Système d'information sur la diversité des animaux domestiques* (DAD-IS), et pour 2.a.1 via le questionnaire sur *les dépenses publiques pour l'agriculture* (DPA) envoyé par la FAO aux pays. Ces plateformes et mécanismes de rapport ont été conçus pour faciliter la soumission de données simples et efficaces afin de rendre compte des indicateurs des ODD.

7. Les indicateurs 2.3.1, 2.3.2, 2.4.1 et 5.a.1 figurent parmi les taux de notification les plus faibles, en raison de la difficulté de collecter des microdonnées au niveau des exploitations agricoles par le biais d'enquêtes uniques ou agricoles, qui ne sont pas menées de manière systématique et complète dans de nombreux pays. Pour aider les pays, la FAO promeut les enquêtes agricoles intégrées (AGRISurvey) qui offrent des enquêtes intégrées au niveau de l'exploitation permettant de fournir des données plus opportunes et plus régulières sur l'agriculture.

Figure 2 : Comparaison du taux moyen de notification des indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO en Afrique et dans le monde, 2025.

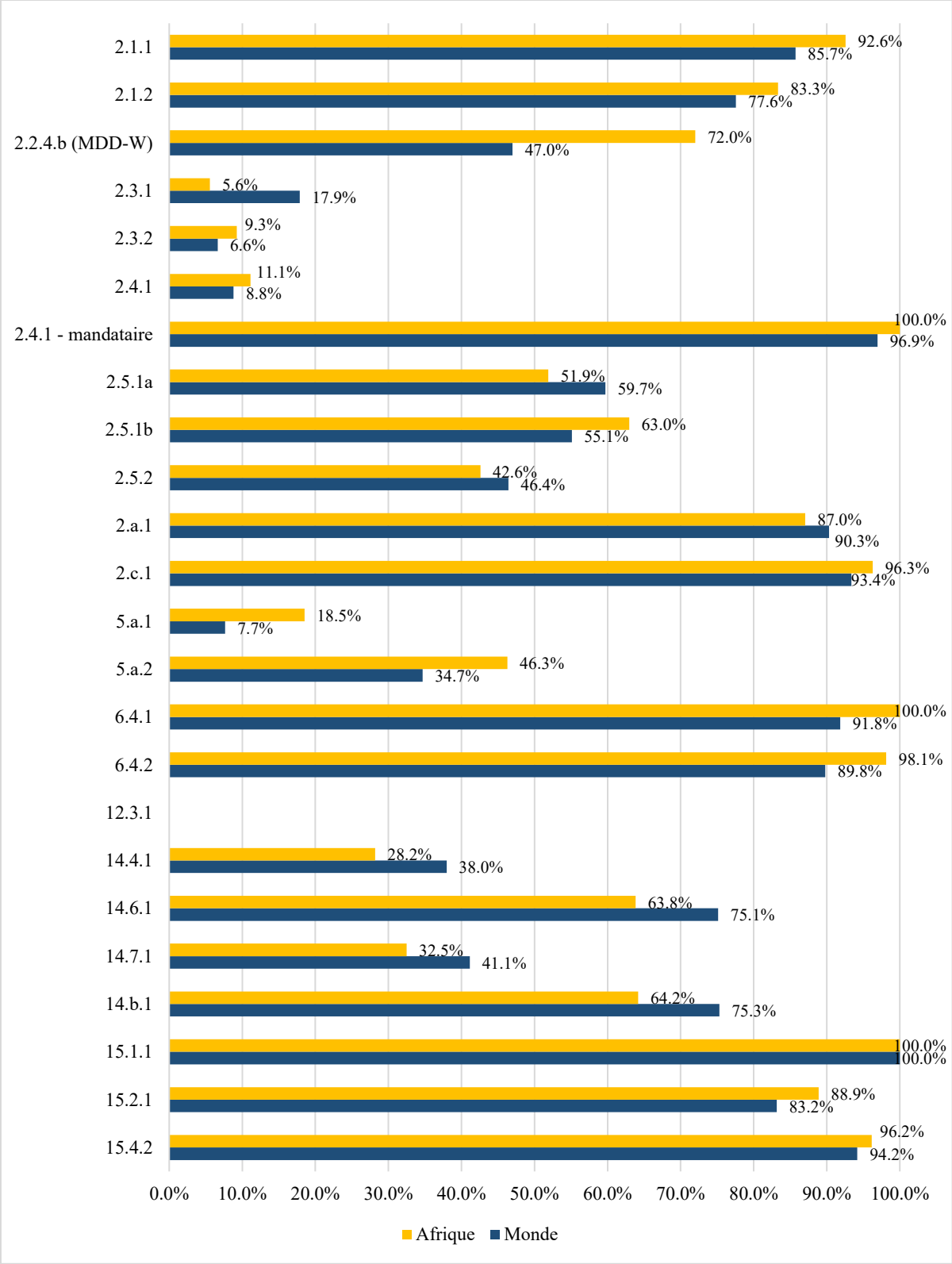

8. Parmi les indicateurs des ODD pour lesquels le taux moyen de notification pour l'Afrique est inférieur à la moyenne mondiale, l'ODD 2.3.1 (productivité des petits producteurs de denrées

alimentaires) et 14.6.1 (instruments internationaux de lutte contre la pêche INN) sont les indicateurs pour lesquels l'écart est le plus important, avec respectivement 12,3 et 11,3 points de pourcentage. L'indicateur 14.6.1 est calculé sur la base des informations fournies par les États dans le cadre du questionnaire bisannuel de la FAO sur le code de conduite pour une pêche responsable. Il s'agit d'une occasion manquée pour les pays africains, car cet indicateur ne nécessite qu'une évaluation juridique de base pour déterminer si les dispositions internationales ont été incorporées dans les lois nationales, ce qui rend l'établissement de rapports à la fois rapide et rentable.

9. La figure 3 compare le dernier taux moyen de notification des pays sur les 22 indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO dans les cinq sous-régions africaines. L'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest ont des taux de notification supérieurs à la moyenne mondiale, l'Afrique australe ayant le taux de notification le plus élevé de toutes les régions, avec 73,4 pour cent des indicateurs. En revanche, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord se situent en dessous de la moyenne mondiale, avec des taux de notification de 59 et 64,8 % respectivement.

Figure 3 : Comparaison du taux moyen de notification des pays en 2025 * pour les 22 indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO dans les sous-régions africaines.

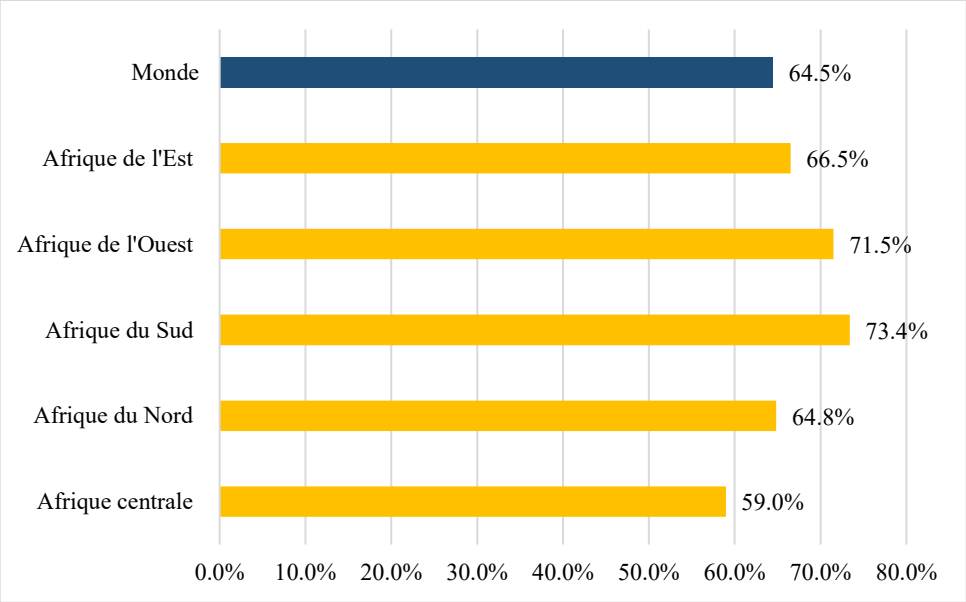

Note : * La valeur pour 2025 est provisoire. La valeur finale sera calculée à la fin du mois de juillet après la publication du rapport SOFI.

III. Activités de développement des capacités menées par la FAO dans les pays africains

10. La Division des statistiques, aux côtés d'autres unités de la FAO, des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO en Afrique, a collaboré étroitement avec les pays de la région pour renforcer leurs capacités de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données relatives à l'alimentation, à l'agriculture et aux secteurs ruraux. Cet effort de collaboration englobe un éventail d'activités, notamment la collecte, le traitement, l'analyse, la validation et la diffusion de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture. Au cours des cinq dernières années, plusieurs pays de la région ont participé à une ou plusieurs sessions de formation ou ont reçu une assistance technique de la

FAO ( ). Quelque 40 pays ont bénéficié d'un soutien au développement des capacités pour mesurer l'agriculture durable (indicateur 2.4.1 des ODD) et l'accès des femmes à la terre (indicateur 5.a.1 des ODD) ; quelque 17 pays pour mesurer la faim et l'insécurité alimentaire (indicateurs 2.1.1 et 2.1.2 des ODD) ; 23 pays pour mesurer les revenus et la productivité des petits producteurs de denrées alimentaires (indicateurs 2.3.1 et 2.3.2 des ODD) ; 9 pays pour les indicateurs 2.5.1 et 2.5.2 des ODD ; 20 pays pour mesurer les investissements publics dans l'agriculture (indicateur 2.a.1 des ODD) ; 12 pays pour mesurer les prix des denrées alimentaires (indicateur 2.a.2 des ODD) ; et 10 pays pour mesurer l'accès des femmes à la terre (indicateur 5.a.2 des ODD).) ; 12 pays sur la mesure de la volatilité des prix alimentaires (indicateur 2.c.1) ; 28 pays sur 5.a.2 ; 16 pays sur la mesure des pertes alimentaires (indicateur 12.3.1) ; 50 pays sur la mesure de l'efficacité de l'utilisation de l'eau (indicateurs 6.4.1 et 6.4.2) ; 30 pays sur la mesure de la durabilité des stocks de poissons (indicateur 14.4.1).

11. Plus récemment, depuis la dernière session de l'AFCAS, la FAO a continué à soutenir les pays africains sur les indicateurs des ODD, avec plusieurs activités en cours de 2024 à 2025, ainsi que de nombreuses initiatives prévues à partir de 2025. Par exemple, en 2024, le Cabo Verde a reçu une assistance technique sur l'indicateur 2.1.2 des ODD afin de renforcer la capacité nationale à analyser les données sur la sécurité alimentaire et à dériver des estimations à partir d'enquêtes nationales. En outre, un séminaire régional sur l'indicateur 2.4.1 des ODD a été organisé en 2024, avec 60 participants de six pays africains.

12. Les activités en cours ou dont la mise en œuvre est prévue avant la fin de 2025 comprennent un soutien technique sur les indicateurs 2.1.1/2.1.2 des ODD au Congo Brazzaville et à la Zambie pour l'analyse de la consommation alimentaire et des données du FIES provenant d'enquêtes nationales représentatives, ainsi que l'organisation d'ateliers nationaux sur les méthodologies correspondantes. En ce qui concerne l'indicateur 12.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD), une assistance technique a été fournie depuis mars au Botswana, au Burkina Faso et au Kenya pour concevoir et tester sur le terrain des instruments et des méthodes de collecte de données sur les pertes alimentaires afin de produire l'indicateur. Cette assistance se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Un séminaire régional est également organisé à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne les indicateurs d'efficacité de l'utilisation de l'eau et de stress hydrique - 6.4.1/6.4.2, deux ateliers sous-régionaux ont été organisés au cours du premier semestre de l'année en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest afin de renforcer le suivi et l'établissement de rapports sur la cible 6.4 de l'ODD. Un soutien personnalisé est actuellement fourni à trois pays pour améliorer la coordination institutionnelle. En outre, une assistance directe est fournie à la Côte d'Ivoire et au Lesotho pour l'indicateur 2.4.1 de l'objectif de développement durable. Certaines activités de renforcement des capacités sont en cours cette année pour les indicateurs 2.3.1, 2.3.2 et 5.a.1 des ODD, qui concernent sept pays africains : Égypte, Afrique du Sud, Tunisie, Zimbabwe, Maroc, Mozambique et Rwanda. Des efforts de développement des capacités visant à augmenter le nombre de nouveaux pays rendant compte de l'indicateur 5.a.2 des ODD, ainsi que ceux qui mettent à jour leurs rapports 2019/2020, sont actuellement en cours et impliquent le recrutement et la formation d'experts juridiques. La Somalie, le Botswana et le Lesotho bénéficient d'un soutien ciblé, et d'autres pays parmi une douzaine de pays africains. En outre, des ateliers régionaux sur l'indicateur 5.a.2 ont été organisés en partenariat avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique afin de renforcer davantage la capacité d'établissement de rapports.

13. En ce qui concerne les indicateurs 2.5.1 et 2.5.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD), un soutien technique pour la collecte de données rentables dans 3 à 5 pays sélectionnés du Bénin, du Cameroun, du Nigeria, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et de la Zambie a été fourni cette année, en collaboration avec le Bureau interafricain pour les ressources animales

(AU-IBAR). En outre, pour combler les lacunes persistantes, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient, un atelier régional de renforcement des capacités a été organisé à l'intention des coordinateurs nationaux. Des sessions de renforcement des capacités en ligne sur l'indicateur 14.4.1 des ODD ont été organisées en 2024-2025, avec la participation de cinq pays africains en 2024 et de 15 participants de huit pays africains en 2025. Enfin, il convient de rappeler qu'en tant que ressource complémentaire de renforcement des capacités, la FAO propose, par l'intermédiaire de son Académie d'apprentissage en ligne, un ensemble complet de 15 cours d'apprentissage sur les indicateurs des ODD dont la FAO a la charge.

14. Ces efforts portent progressivement leurs fruits, comme l'illustre l'analyse précédente, contribuant aux progrès notables réalisés par les pays africains dans la communication des indicateurs des ODD sous la tutelle de la FAO, le taux moyen de communication de la région dépassant la moyenne mondiale depuis 2021. Toutefois, certaines lacunes subsistent, en particulier pour les indicateurs liés à la productivité des petits exploitants, à la conservation des ressources génétiques, aux dépenses publiques dans l'agriculture et à la durabilité des pêches, et les disparités en matière de notification persistent entre les sous-régions.

IV. Conclusions et recommandations

15. En conclusion, l'Afrique a continué à faire des progrès dans le reporting sur les ODD, dépassant légèrement la moyenne mondiale depuis 2021. Si le taux moyen de notification pour la région africaine est passé de 52,9 % en 2021 à 67,3 % en 2025, certaines disparités sous-régionales persistent, l'Afrique du Nord et l'Afrique centrale étant à la traîne par rapport à la moyenne mondiale. Les taux de notification en Afrique sont inférieurs à la moyenne mondiale pour les indicateurs de l'ODD 14 sous la tutelle de la FAO, et les indicateurs liés à la productivité des petits exploitants, à la conservation des ressources génétiques, au statut de risque des races et aux dépenses publiques dans l'agriculture.

16. Pour remédier à cette situation, il faut une action concertée aux niveaux national et régional. L'engagement de la FAO à soutenir les pays dans cette activité est évident à travers ses initiatives globales de développement des capacités. En outre, l'Académie d'apprentissage en ligne de la FAO offre aux pays des possibilités accessibles pour améliorer leur compréhension et leur rapport sur les indicateurs des ODD relevant de la compétence de la FAO. En tirant parti de ces ressources et de ces efforts de collaboration, les pays d'Afrique peuvent s'efforcer de respecter l'engagement mondial de rendre compte des ODD et de faire progresser les programmes de développement durable.